

Avis de constitution

SOCIETE « ECOVITA SERVICE » en abrégé « EVS »

Siège ABIDJAN Adjamé-Bingerville près du collège
privé Gnacanaci, Lot 174, Ilot 38

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Jan 2024, et enregistrés à Yopougon le 01 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ECOVITA SERVICE » en abrégé «
EVS »

Objet : • Conseil en environnement et développement durable

- Transport
- Informatique
- Infographie
- Vente en ligne de divers articles.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Adjamé-Bingerville près du collège privé Gnacanaci, Lot 174, Ilot 38

Dirigeant(s) M KOUASSI YVES-CYRIUS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01664 du 23/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10607/GTCA/RC/2024 du 23/02/2024

